

TD/B/48/3
TD/B/COM.3/37

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 22 au 26 janvier 2001



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/48/3
TD/B/COM.3/37
8 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 22 au 26 janvier 2001

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa cinquième session : renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME; renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme; Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA	4
II. Déclaration liminaire	13
III. Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME (Point 3 de l'ordre du jour)..	15
IV. Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme (Point 4 de l'ordre du jour)	24
V. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA (Point 5 de l'ordre du jour)	31
VI. Décision de la Commission et déclarations de clôture	35
VII. Questions d'organisation.....	36
 <u>Annexe</u>	
Participation.....	38

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUIÈME SESSION

A. Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME

1. La Commission a pris note des documents du secrétariat intitulés "Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement" (TD/B/COM.3/34) et "Rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME" (TD/B/COM.3/31), qui ont servi de documents de référence pour le dialogue auquel la session a donné lieu.
2. Les débats de la Commission ont permis, à cette occasion, de mettre en lumière l'effet positif que les liens entre les STN et les PME peuvent avoir sur la croissance et le développement des pays, en particulier pour ce qui est de renforcer la capacité de production dans un secteur des entreprises vigoureux. La Commission a par ailleurs reconnu que, pour nouer de tels liens, les PME devraient être davantage compétitives et être disposées à se conformer à des normes internationales reconnues. Les STN devraient apporter leur contribution à l'économie des pays en développement en appliquant les meilleures pratiques concernant les liens avec les PME, dans le cadre d'une collaboration axée sur la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion des PME, ainsi qu'en instaurant des partenariats entre secteur public et secteur privé pour œuvrer avec les gouvernements, d'autres STN et des organisations professionnelles locales à la création d'institutions d'appui.
3. Compte tenu des considérations ci-dessus, la Commission demande :

Aux gouvernements

- a) De veiller à ce qu'il y ait cohérence entre leurs politiques du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises;
- b) D'assurer un environnement commercial favorable caractérisé par des politiques macroéconomiques stables; un cadre juridique, réglementaire et fiscal cohérent; une infrastructure physique adéquate, pour ce qui est notamment des transports et des télécommunications; et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, dotée de compétences techniques en particulier;
- c) De rechercher les STN qui peuvent avoir des incidences positives sur le développement de l'économie locale et ont la volonté d'avoir de telles incidences;
- d) D'envisager d'adopter des politiques encourageant les STN à appliquer les "meilleures pratiques" dans leur collaboration avec les PME pour la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion de ces dernières, notamment :
 - i) Parrainer des programmes visant à aider les PME à maîtriser la gestion de la qualité totale et à s'améliorer en permanence; leur donner l'accès aux centres d'innovation

et aux programmes internes de formation des STN; mettre à leur disposition des ingénieurs et des conseillers de gestion; détacher temporairement du personnel auprès des PME;

ii) Partager avec les PME l'information nécessaire concernant, par exemple, les tendances du marché et les plans pour l'avenir; leur permettre d'appuyer les activités des STN en dehors du pays d'accueil; et leur fournir des débouchés commerciaux supplémentaires de diverses façons – établissement de contacts commerciaux, négociations d'alliances stratégiques, foires commerciales, expositions itinérantes, etc.;

e) De favoriser un dialogue réel et continu entre secteur public et secteur privé sur le renforcement d'un environnement commercial favorable, en créant par exemple des mécanismes représentatifs permettant des consultations périodiques;

f) De favoriser l'instauration de partenariats entre secteur public et secteur privé en vue de créer des institutions d'appui aux niveaux appropriés (centres de formation et de qualification, par exemple), qui peuvent faciliter le transfert de technologie et aider les PME à se doter d'une capacité d'innovation continue;

g) De concevoir des politiques visant à accroître la compétitivité de toutes les PME, y compris des mesures de soutien aux PME dotées d'un potentiel de croissance;

h) De prendre des mesures spéciales en vue d'aider les PME à acquérir la capacité de nouer des partenariats, en leur facilitant l'accès aux technologies et aux ressources financières et en améliorant leurs compétences en matière de gestion;

i) D'encourager les PME à diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'un seul partenaire.

À la communauté internationale

a) De promouvoir l'instauration d'un environnement favorable en vue d'améliorer l'accès des PME à l'économie mondiale;

b) De mieux coordonner les programmes d'appui aux PME afin de mieux préparer celles-ci aux partenariats et, en particulier, de créer des liens réciproques entre le site Web de la CNUCED et les sites Web de différentes PME chez les partenaires de développement;

c) D'inventorier les meilleures pratiques en matière d'instauration de liens entre STN et PME et les faire connaître;

d) De promouvoir des partenariats entre secteur public et secteur privé non seulement pour créer des institutions d'appui aux PME, mais également pour instaurer un environnement commercial favorable et créer les infrastructures physiques et humaines nécessaires.

À la CNUCED

- a) De continuer de rassembler et de faire connaître les pratiques nationales les plus favorables à l'instauration de liens entre STN et PME, en collaboration avec d'autres acteurs du développement, en tenant compte de la situation particulière des PME dans les pays les moins avancés;
- b) D'organiser des ateliers régionaux sur les réussites en matière d'instauration de liens, en vue de les adapter aux situations locales, et d'établir un manuel des meilleures pratiques dans ce domaine;
- c) D'étudier les moyens de promouvoir les liens entre STN et PME dans le cadre des programmes d'assistance technique existants, notamment le programme EMPRETEC, afin que les PME puissent devenir plus compétitives;
- d) D'entreprendre de nouveaux travaux de recherche et d'analyse sur certains sujets tels que le financement des PME, l'utilisation et l'effet des mesures d'incitation et des stratégies économiques de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, et les incidences des engagements pris dans le cadre de l'OMC sur les politiques nationales de développement des PME.

B. Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme

4. Compte tenu du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session, des conclusions de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme et de la note du secrétariat publiée sous la cote TD/B/COM.3/35, la Commission adopte les recommandations ci-après sur les mesures à prendre pour promouvoir le développement et l'essor du commerce électronique dans les pays en développement, notamment dans le secteur du tourisme.
5. La Commission constate que le commerce électronique a un impact positif considérable sur les échanges et sur les activités des entreprises au niveau mondial, mais que la plupart des pays en développement y jouent un rôle négligeable, ce qui a contribué à aggraver la fracture numérique internationale qui pénalise en particulier ces pays.
6. Si la participation des pays en développement au commerce électronique reste modeste, c'est non pas parce que ce type de commerce n'est pas avantageux pour eux, mais parce qu'ils sont confrontés à certaines contraintes particulières dans ce domaine - méconnaissance, coûts élevés de raccordement, infrastructure insuffisante, questions juridiques, problèmes de sécurité - et que des politiques nationales et internationales favorisant davantage la concurrence et l'investissement doivent être adoptées.
7. La Commission note en outre que le tourisme et le tourisme électronique naissant jouent un rôle crucial dans l'économie des pays en développement, car ils sont une source importante de revenus, créent de nombreux emplois et contribuent beaucoup au développement d'autres activités économiques. Elle est consciente que les mesures à prendre pour développer le tourisme

électronique devraient s'inscrire dans le cadre plus large des orientations visant à favoriser le commerce électronique en général.

8. Le développement du tourisme électronique devrait faire l'objet d'une attention et d'un appui prioritaires, afin d'optimiser sa contribution à une croissance économique soutenue et au développement durable des pays en développement.

9. Compte tenu de toutes ces considérations, la Commission formule les recommandations ci-après à l'intention :

Des gouvernements

10. Les gouvernements devraient prendre conscience des initiatives régionales et internationales en cours et à venir visant à remédier à la fracture numérique internationale qui ne cesse de s'aggraver, et leur apporter leur soutien, par tous les moyens possibles.

11. Avec la participation des industriels, des producteurs et des communautés locales, les gouvernements devraient encourager l'élaboration de stratégies et de directives nationales concernant le commerce électronique et un tourisme électronique durable. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration et à la libéralisation des services Internet et des télécommunications, à la réalisation d'investissements d'infrastructure informationnelle et à l'adoption de mesures incitant le secteur privé à se lancer dans le commerce électronique.

12. Les gouvernements devraient jouer un rôle moteur dans la promotion du commerce électronique et pourraient contribuer à son essor en y ayant recours, par exemple, pour les activités administratives et les marchés publics.

13. Ils devraient promouvoir la confiance des consommateurs et veiller au respect de la vie privée et des droits de propriété intellectuelle. À cette fin, ils pourraient laisser le secteur s'autoréglementer ou adopter des lois ou des règlements.

14. Un rang de priorité élevé devrait être accordé au développement et à la responsabilisation d'institutions comme les organisations de gestion ou de promotion des destinations (OGD) et les chambres de commerce susceptibles d'appuyer la promotion du commerce et du tourisme électroniques. Ceux-ci devraient être renforcés par la création de marques, de portails, de bases de données et de capacités, ainsi que par des actions de sensibilisation des consommateurs et d'actualisation du contenu des sites Internet.

15. Les autorités de réglementation devraient contribuer à la mise au point de systèmes adaptés et technologiquement neutres de paiement et de financement des échanges qui favorisent et appuient le développement du commerce et du tourisme électroniques.

16. Les pays en développement devraient veiller à ce que les efforts entrepris pour promouvoir les transactions en ligne aillent de pair avec le développement de la production de biens matériels et de services, l'amélioration de la qualité des produits et la fourniture de services d'appui adéquats (services bancaires, assurances, transports et douanes, notamment).

17. Les gouvernements devraient créer des conditions favorables et encourager les agences de voyages et les autres intermédiaires à s'adapter en recourant aux nouvelles technologies de l'information, en se perfectionnant et en se montrant plus créatifs de façon à travailler plus efficacement et à assurer la continuité de leur activité.

18. Autant que possible, les gouvernements devraient encourager la publication sur les sites Internet d'informations locales dans les langues vernaculaires et dans les langues des principaux consommateurs de services touristiques.

De la communauté internationale

19. Les organisations internationales s'occupant du commerce électronique devraient coopérer et coordonner leurs activités afin de permettre un véritable échange d'informations et une utilisation rationnelle des ressources.

20. Les pays développés devraient fournir l'aide voulue aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, afin de leur permettre de développer davantage le tourisme électronique destiné à leur assurer une croissance économique soutenue et un développement durable.

21. Les organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient soutenir financièrement les activités relatives au commerce électronique afin de permettre aux entreprises des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, d'acquérir des techniques et des compétences et d'appliquer des politiques encourageant la concurrence et l'investissement.

De la CNUCED

22. La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat, contribuer à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques relatives au commerce électronique :

a) En étudiant d'un point de vue analytique et statistique les incidences sur les pays en développement des aspects économiques, sociaux et juridiques du commerce électronique, ce qui lui permettrait de compléter et d'enrichir en se plaçant sous l'angle du développement, les travaux effectués par d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international;

b) En diffusant dans les pays en développement des informations sur les approches applicables, les moyens d'action possibles et les meilleures pratiques dans le domaine du tourisme électronique, compte tenu des succès obtenus à cet égard dans les pays en développement et dans les pays développés;

c) En organisant des réunions d'experts, des séminaires et des ateliers destinés à aider les pays en développement à se familiariser avec les méthodes à appliquer pour développer le commerce électronique dans divers secteurs et activités économiques comme la banque, les transports, les assurances et les marchés publics;

d) En sensibilisant les pays en développement et en s'attachant à recueillir et à diffuser par divers moyens, y compris dans des publications périodiques, des informations sur divers aspects du commerce électronique, y compris sur les avantages que celui-ci peut offrir, sur les nouvelles technologies Internet, sur les méthodes et systèmes de transaction en ligne, sur les systèmes de paiement, sur les stratégies Internet, sur les travaux relatifs au commerce électronique en cours dans d'autres instances internationales, sur les questions juridiques et réglementaires et leur évolution et sur les approches adoptées par d'autres pays;

e) En aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités grâce à des cours de formation et à des activités de coopération technique portant sur divers aspects du commerce électronique en général et dans des secteurs particuliers comme le tourisme, les transports, la finance et le développement des entreprises;

f) En aidant les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à étudier les possibilités de créer des entreprises opérant par voie électronique dans leur pays et à promouvoir l'établissement de partenariats avec des entreprises de pays développés opérant par voie électronique;

g) En aidant, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, les pays en développement et leurs organisations de gestion ou de promotion des destinations (OGD) à créer des portails consacrés au tourisme, afin de favoriser le développement du commerce et du tourisme électroniques;

23. La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat et en coopération avec d'autres organisations internationales, continuer d'aider les pays en transition à étudier les questions relatives au commerce électronique et au renforcement des capacités, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques concernant divers aspects du commerce électronique en général et dans des secteurs particuliers.

C. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA

24. La Commission a examiné le rapport de la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA (TD/B/COM.3/32), ainsi qu'une note établie par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.3/36).

25. Pendant le débat général, on a particulièrement insisté sur le fait que la mise en valeur des ressources humaines était un élément indispensable de toutes les activités de développement, ce qui ressortait clairement des discussions sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales, ainsi que sur le commerce électronique et le tourisme.

26. La Commission a donc souligné la nécessité d'accorder la priorité absolue à cette question. La mise en valeur des ressources humaines exige des efforts nationaux et internationaux concertés visant à promouvoir l'instruction pour tous dans les pays en développement et en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Les initiatives dans ce domaine doivent

être compatibles avec la politique générale des pays en matière d'éducation et de formation ainsi qu'avec leur stratégie commerciale.

27. La Commission a également souligné que l'échange de données nationales et la diffusion des meilleures pratiques renforceraient la coopération entre les pays. À cette fin, il est utile d'établir des réseaux comme ceux que la CNUCED s'emploie à promouvoir dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités.

28. Compte tenu de ce qui précède ainsi que du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session, la Commission demande instamment à tous ceux qui participent à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation dans le domaine des services d'appui au commerce de conjuguer leurs efforts pour améliorer la situation et mettre à profit les possibilités.

Gouvernements

29. Les gouvernements devraient envisager d'adopter un cadre directeur pour la mise en valeur des ressources humaines, établi en coopération avec le secteur privé. Ce cadre pourrait prévoir, entre autres, la création de conseils nationaux pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des services d'appui au commerce, sous la forme de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, auxquels participeraient des représentants des salariés et qui établiraient des normes et des procédures communes pour les activités professionnelles dans ce secteur.

30. Pour encourager l'adoption et l'application de mesures dans ce domaine, des activités de sensibilisation et d'information doivent être entreprises rapidement, éventuellement à l'initiative d'instituts locaux de gestion ou d'administrations publiques et, s'il y a lieu, avec l'appui de programmes exécutés par des organismes internationaux.

31. L'action menée pour mettre en valeur des ressources humaines sera grandement facilitée par l'existence, au niveau local ou régional, d'institutions de haut niveau offrant une formation et des conseils et faisant des travaux de recherche et d'analyse. Ces institutions pourraient faire partie ou émaner d'établissements existants, et être établis en collaboration par les pouvoirs publics, les entreprises et des institutions internationales ou régionales.

32. Une coopération régionale et internationale est indispensable pour développer et améliorer la mise en valeur des ressources humaines ainsi que pour actualiser les méthodes, en particulier dans les pays les moins avancés. La collaboration des communautés et collectivités, des institutions et des entreprises doit être encouragée par les pouvoirs publics et peut être étayée par les programmes d'établissement de réseaux qui sont exécutés par des organismes des Nations Unies.

33. Les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et les entreprises devraient coopérer pour faire du secteur privé un moteur de la mise en valeur des ressources humaines, en tenant compte de la nécessité d'apporter des changements d'ordre réglementaire et institutionnel pour assurer une valorisation et une formation efficaces.

34. Il convient de soutenir les activités exécutées par la CNUCED en application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session, et d'associer pleinement les intéressés à tout plan national de mise en valeur des ressources humaines.

35. Les gouvernements devraient envisager de renforcer le rôle du secteur privé dans la mise en valeur des ressources humaines, en conformité avec la politique nationale, par des mesures qui encouragent la concurrence, la formation permanente, la modification des comportements, la rétention du personnel qualifié ainsi que l'échange de compétences entre pays en développement.

Communauté internationale

36. L'action de la communauté internationale est particulièrement importante pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des services d'appui au commerce. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et le Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP) en sont un exemple. Plusieurs organisations ou organismes internationaux - CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre du commerce international (CCI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale, Fonds monétaire international - ont un grand rôle à jouer dans ce domaine et leurs efforts doivent être cohérents afin d'encourager une utilisation optimale des ressources. La participation de la CNUCED est expressément prévue dans le Plan d'action de Bangkok, qui met l'accent sur le renforcement des capacités.

37. Il convient d'encourager et de faciliter l'établissement de réseaux entre les établissements d'enseignement et de formation des pays développés et ceux des pays en développement, en particulier des PMA, pour promouvoir la participation volontaire à la mise en valeur des ressources humaines.

38. La communauté internationale devrait contribuer à l'amélioration des compétences dans les pays en développement par des partenariats et une coopération, et promouvoir une aide plus ciblée et plus concrète à la mise en valeur des ressources humaines, fournie selon un calendrier précis.

CNUCED

39. La CNUCED devrait encourager la diffusion des meilleures pratiques et s'attacher à sensibiliser les représentants des pouvoirs publics, les entreprises privées, les associations professionnelles compétentes et les établissements universitaires, en organisant des ateliers, en publiant des documents d'information et en consacrant des pages Web à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des services d'appui au commerce.

40. Elle devrait également prendre des mesures complémentaires pour étayer la coopération internationale et régionale, et participer aux activités en cours en collaboration avec le CCI, l'OMC et d'autres organisations internationales.

41. Avec l'assistance du secrétariat et de spécialistes extérieurs venant de préférence de pays en développement, la CNUCED devrait mener une expérience pilote dans un pays en vue d'établir un cadre directeur type qui puisse être utilisé à l'échelon national. Les conclusions de cette expérience et les résultats de l'action menée dans le pays considéré devraient être publiés et examinés plus avant à l'occasion d'un atelier régional réunissant des spécialistes, des fonctionnaires, des dirigeants et des représentants d'organisations régionales.
42. La CNUCED devrait aider les PMA à adapter le cadre directeur type en fonction de leurs exigences commerciales, de leurs capacités d'apprentissage et des besoins des personnes travaillant dans les services d'appui au commerce.
43. Il convient de renforcer les programmes internationaux de formation pédagogique et d'aider à établir ou renforcer des systèmes de formation régionaux pour élargir les possibilités de formation et tirer le meilleur parti des ressources, notamment dans le cadre d'universités.
44. La CNUCED devrait étudier le rôle des communautés et collectivités dans les services d'appui au commerce ainsi que les moyens de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines grâce à une coopération intercommunautaire, et faire des recommandations à ce sujet.
45. Elle devrait intégrer les techniques de téléenseignement dans la panoplie de mesures prises pour exécuter les activités susmentionnées, et fournir une assistance pour l'établissement de l'infrastructure nécessaire.
46. Il convient d'étoffer les programmes de renforcement des capacités pour promouvoir l'établissement de réseaux entre les pays dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.

Chapitre II

DÉCLARATION LIMINAIRE

47. Le **Secrétaire général adjoint** de la CNUCED a fait remarquer que le point 3 de l'ordre du jour provisoire, relatif au renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), découlait du Plan d'action de Bangkok, où il était dit que la survie et la croissance des PME dans une économie mondialisée passaient par l'adoption, aux niveaux national et international, de politiques et de programmes permettant à ces entreprises d'être compétitives sur leurs marchés intérieurs et à l'étranger. L'entrepreneuriat, l'innovation et l'aptitude à satisfaire aux normes internationales relatives à la qualité des produits, à la santé et à la sécurité étaient particulièrement nécessaires au plan national. Des mesures s'imposaient également pour améliorer l'accès des PME aux marchés, aux sources de financement, aux compétences commerciales et à la technologie.

48. Considérant l'importance de la contribution des sociétés transnationales (STN) à la modernisation technologique des PME et à l'amélioration de leur gestion, une réunion d'experts avait été consacrée à la question des relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME. La Commission se devait d'examiner quelles stratégies permettraient de favoriser l'instauration des liens positifs envisagés au cours de cette réunion.

49. Passant au point 4 de l'ordre du jour provisoire, relatif au renforcement des capacités pour le commerce électronique, le Secrétaire général adjoint a relevé que dans le Plan d'action de Bangkok, il était demandé à la CNUCED d'apporter sa contribution au débat international sur les incidences des réseaux d'information mondiaux sur le développement, en s'intéressant plus particulièrement aux problèmes qu'elles posent concrètement aux pays en développement. Les thèmes du débat étaient notamment l'accès aux technologies de l'information, les contraintes infrastructurelles et la constitution des ressources humaines nécessaires. Quelques pays en développement avaient certes commencé à se faire une place dans le commerce électronique mondial mais, pour la plupart, ils restaient très en retard par rapport aux pays développés. Le programme de travail de la CNUCED concernant le commerce électronique était une entreprise de grande importance visant à aider les pays en développement à réduire la fracture numérique. À cet égard, la CNUCED voulait saisir l'occasion offerte par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en mai 2001, pour promouvoir le développement de partenariats entre les entreprises de commerce électronique des PMA et des cybersociétés de pays développés ou de pays en développement plus avancés.

50. Nombre de problèmes qui restaient à résoudre dans le domaine du commerce électronique avaient été étudiés à la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme organisée en septembre 2000. À cette occasion, des experts ayant une expérience pratique du commerce électronique et du tourisme, dans le secteur privé comme dans le secteur public, avaient pu échanger leurs expériences et en faire profiter les autres, en particulier les pays en développement. Il était essentiel de redoubler d'efforts pour mettre en place un cadre permettant aux pays en développement de tirer le maximum d'avantages de cette nouvelle économie mondiale. L'introduction du commerce électronique dans des secteurs économiques bien définis tels que le tourisme constituait un aspect essentiel de ce processus. Les conclusions de la Réunion d'experts avaient sans nul doute fourni aux différents professionnels du tourisme les éléments qui leur permettraient d'élaborer des politiques et des stratégies concrètes pour cet

important secteur. La Commission voudrait peut-être, en partant de ces conclusions, expliciter leurs incidences de politique générale.

51. Passant ensuite au point 5 de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général adjoint a évoqué le démarrage dans de bonnes conditions de l'application du Plan d'action de Bangkok en ce qui concernait les services d'appui au commerce. La CNUCED avait certes activement contribué au développement de la formation pour ces services, en utilisant en particulier ses programmes de constitution de réseaux pour le renforcement des services locaux de formation, mais peu de choses avaient été faites jusque-là en ce qui concernait le domaine plus vaste de la mise en valeur des ressources humaines. Une première étape avait été franchie par la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce organisée en décembre 2000. Ces experts étaient parvenus à la conclusion qu'il fallait prendre à l'échelon national des mesures qui devaient associer les intervenants publics et privés intéressés et faire l'objet d'une promotion et d'un appui de la part de la communauté internationale. Les compétences de tous et l'ingéniosité de chacun étaient les ingrédients impératifs du progrès, dans le présent comme à l'avenir. Pour que la mondialisation porte tous ses fruits, il fallait faire de la mise en valeur des ressources humaines une réalité et le faire de manière efficace. Les résultats de la session de la Commission auraient une grande influence sur la capacité de croissance de tous les pays, mais avant tout des PMA, et sur leur aptitude à participer davantage au commerce mondial.

Chapitre III

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LE CONTEXTE DE L'IED DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : RELATIONS ENTRE LES PME ET LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES EN VUE DE PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

(Point 3 de l'ordre du jour)

52. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

"Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement" (TD/B/COM.3/34);

"Rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME" (TD/B/COM.3/31);

"Relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME - Conclusions de la Réunion d'experts" (TD/B/COM.3/EM.11/L.1).

53. **L'Administrateur chargé de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a rappelé que le Plan d'action de Bangkok énonçait, dans son paragraphe 170, une nouvelle conception, améliorée, du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Les réunions d'experts devaient être consacrées à l'examen de diverses questions relatives au développement des entreprises qui requéraient l'attention au plan international et produire des résultats suscitant un dialogue de fond dans le cadre officiel des sessions de la Commission, le but étant d'aboutir à la fois à des recommandations directrices concrètes et à des mesures pratiques. Au cours de ce dialogue formel, il était important de se rappeler que les questions relatives au développement des entreprises comportaient des aspects intersectoriels, ceux relatifs à l'égalité des sexes ou à la lutte contre la pauvreté par exemple.

54. La Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN avait été essentiellement consacrée aux problèmes clefs du développement des entreprises, notamment les incidences de l'investissement étranger direct (IED) sur l'économie locale, le transfert de technologie des grandes entreprises vers les petites, le renforcement de la capacité de production locale et les moyens d'assurer la compétitivité des PME. La Commission avait donc pour tâche de formuler des recommandations à partir des conclusions de la Réunion d'experts et de l'interprétation qu'en faisait chaque gouvernement. Les recommandations et les conclusions qui émergeraient du dialogue auquel la session de la Commission donnerait lieu constitueraient une contribution à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en ce qui concernait notamment la deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental prévue à New York début février.

55. Le **Chef du Service de la technologie et des entreprises** a présenté le point 3 de l'ordre du jour et a dit que les PME devaient faire face aux mêmes problèmes où qu'elles se trouvaient dans le monde, à savoir le manque de marchés, de moyens de financement, de technologies et de compétences en matière de gestion. Les pays ne se distinguaient à cet égard que par l'acuité

de ces problèmes et par les mesures que les pouvoirs publics prenaient pour les résoudre. À sa dixième session, la Conférence avait proposé que la CNUCED examine la question du développement des PME dans le contexte de l'IED parce que celui-ci était une importante source de technologies et de compétences en matière de gestion et pouvait fournir aux PME un accès aux marchés et aux sources de financement. La Conférence avait demandé à la CNUCED de rassembler et d'analyser des données sur les meilleures pratiques nationales encourageant le développement des entreprises et d'étudier les liens entre les STN et les PME. Les effets des STN sur le développement étaient souvent considérés comme un fait acquis, mais ils étaient rarement quantifiés et, à l'évidence, les méthodes employées par les STN pour prendre racine dans l'économie locale n'avaient guère été ni examinées de près ni débattues dans les instances intergouvernementales. À l'occasion d'une série de réunions organisées depuis la dixième session de la Conférence et auxquelles avaient participé des STN et des PME, il était apparu que certaines STN qui avaient le souci du développement de l'économie locale participaient à des partenariats secteur public-secteur privé et s'étaient dotées de vastes programmes de collaboration avec les PME pour la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion de ces dernières. Cela étant, la plupart des exemples étudiés avaient trait à l'Asie, quelques-uns concernaient l'Amérique latine et quasiment aucun n'était en rapport avec l'Afrique ou l'un des PMA, ce qui posait la question de l'action à mener pour inciter les STN soucieuses du développement local à rechercher des fournisseurs dans ces pays. La Commission devait concentrer son action sur des politiques et des mesures pouvant faciliter les liens entre PME et STN dans toutes les régions.

56. Le **spécialiste** a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME et a décrit les avantages et les risques que l'instauration de liens avec les STN pouvait comporter pour les PME. Parmi les avantages, il y avait la possibilité de moderniser les technologies et d'améliorer la gestion, d'accéder à l'information sur les tendances des marchés en vue d'un meilleur positionnement stratégique, d'accéder aux marchés et de disposer d'un débouché assuré, d'obtenir des crédits ou des prises de participation et de conclure de nouvelles alliances commerciales. S'agissant des risques, les PME pouvaient craindre une dépendance excessive à l'égard d'un seul client, les effets des "réductions de coûts" opérées par les STN en basse conjoncture et l'impossibilité de se conformer à des normes d'entreprise ou à des normes internationales toujours plus rigoureuses en matière de prix, de qualité et de livraison des produits.

57. Les éléments qui constituaient la clef du succès dans les exemples de liens instaurés en Asie étaient l'engagement résolu tant des gouvernements que des STN, les partenariats entre secteur public et secteur privé pour créer des méso-institutions et la mise en place de mesures d'incitation économique judicieuses à l'intention des STN et des PME. Il était en particulier impératif d'adopter une perspective à long terme pour instaurer des liens stables et mutuellement bénéfiques susceptibles de faire prospérer un noyau de PME dynamiques et compétitives. Les expériences asiatiques se distinguaient notamment par des programmes d'appui sélectif à l'intention des PME et une attitude positive des STN impliquant notamment un souci du développement de l'économie locale et la délégation des pouvoirs de décision aux filiales locales.

58. Dans le cadre de leurs programmes d'approvisionnement, les STN procédaient à une modernisation progressive des capacités technologiques et productives des PME fournisseurs, en facilitant l'accès de ces dernières à leurs centres d'innovation, en mettant à leur disposition

des ingénieurs et des conseillers de gestion, en détachant auprès d'elles du personnel et en leur fournissant un encadrement et un suivi. Ces STN partageaient également avec les PME l'information nécessaire sur les tendances des marchés et les plans pour l'avenir afin que les PME puissent réorienter leur production en cas de besoin. L'élément le plus important avait trait au fait que ces STN encourageaient les PME à ne pas devenir trop dépendantes d'elles et leur assuraient des débouchés commerciaux supplémentaires dans le cadre de leur réseau mondial ou par l'établissement de contacts commerciaux, la négociation d'alliances stratégiques, les foires commerciales, les expositions itinérantes, etc.

59. La communauté internationale pouvait jouer un rôle important en encourageant les STN à devenir des "entreprises citoyennes", en instaurant une meilleure coordination entre les donateurs internationaux et les programmes nationaux de développement des PME et en répertoriant les meilleures pratiques concernant les services de développement des entreprises qui mettaient les PME en condition d'instaurer des partenariats.

60. La Réunion d'experts avait fait un certain nombre de recommandations. En premier lieu, les politiques d'investissement devraient être conçues non seulement pour attirer les investissements mais également pour attirer le bon type d'investisseurs. Les pouvoirs publics devraient donc adopter une démarche ciblée. En deuxième lieu, il faudrait veiller à la cohérence des politiques d'investissement et des politiques de promotion des PME. En troisième lieu, ces deux types de politiques devraient être formulés à l'issue d'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé mené dans le cadre de mécanismes bien établis. En quatrième lieu, les politiques et mesures d'appui aux PME devraient être sélectives de manière à constituer un noyau dynamique de PME en mesure de nouer des partenariats. Enfin, des mesures d'incitation économique spéciales, en faveur tant des STN que des PME, pouvaient être nécessaires de manière à rendre l'instauration des liens possible.

61. Le représentant de **Cuba** a estimé que l'accroissement de la compétitivité des PME par la modernisation technologique était une tâche urgente. Les stratégies visant à renforcer le secteur des entreprises et à mieux le préparer à intervenir sur la scène internationale exigeaient la mise en place de politiques et de mesures ciblées et efficaces. Les politiques et les mesures destinées à favoriser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé étaient particulièrement importantes. Cuba s'était dotée de stratégies de développement des PME et avait acquis une certaine expérience des liens entre grandes entreprises et coopératives. Les avantages résidaient dans la plus grande efficacité des méthodes de production, l'amélioration des prix et le développement des débouchés pour les produits locaux. Dans de précédentes réunions de la CNUCED, l'accent avait été mis sur l'importance de l'accès des PME aux sources de financement. En matière de prêts, les institutions financières devaient tenir compte des résultats futurs de l'entreprise et non de sa taille ou de ses actifs comme c'était le cas jusque-là. Les institutions financières seraient davantage à l'écoute des PME si celles-ci faisaient l'objet d'une information financière plus transparente et appliquaient un système comptable simplifié.

62. La représentante de la **Suède**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** (UE), a déclaré que l'UE approuvait le nouveau système préconisé par le secrétariat pour les réunions d'experts et leurs liens avec les sessions de la Commission. L'élément particulièrement important à cet égard était que les experts participaient à titre personnel, mais il était tout aussi important que les positions des experts soient bien rendues dans les rapports. Il fallait parvenir au niveau de

la Commission à des conclusions concertées qui soient ensuite examinées par le Conseil du commerce et du développement.

63. S'agissant de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME, si ses résultats n'étaient peut-être pas révolutionnaires, la Réunion elle-même avait été utile et le sujet examiné était important. La meilleure façon d'instaurer des liens consistait à prendre un ensemble de mesures comportant des partenariats entre secteur public et secteur privé. Il y avait des avantages à tirer des liens avec les STN, qui, dans un monde façonné par les médias, étaient conscientes de la contribution qu'elles pouvaient apporter au développement. Les politiques visant à attirer l'IED et celles visant à favoriser l'instauration de liens étaient similaires et reposaient toutes sur l'amélioration des fondamentaux, à savoir créer un environnement favorable caractérisé, notamment, par la stabilité politique et macroéconomique et la bonne gouvernance, une administration qui fonctionne bien, un cadre juridique et réglementaire cohérent et une stratégie de lutte contre la corruption. Des mesures d'incitation visant à attirer l'IED étaient également nécessaires au plan national, de même que des politiques de développement des PME, consistant plus particulièrement à établir des partenariats secteur public-secteur privé.

64. La représentante des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a félicité la CNUCED d'être restée constamment fidèle à sa mission en faveur du développement dans le cadre de l'attention qu'elle accordait au développement du secteur privé. Dans un environnement économique caractérisé par la mondialisation et la libéralisation, le rôle du secteur privé gagnait en importance et son influence économique et politique était de plus en plus manifeste, comme en témoignait, par exemple, le Forum économique mondial de Davos. Une économie équilibrée nécessitait un éventail approprié d'entreprises de tailles différentes. Dans une économie mondialisée, les pays en développement devaient se fixer des orientations et constamment les adapter s'ils voulaient, eux-mêmes et leurs PME, exploiter toutes les possibilités offertes par cette mondialisation. À cet effet, le secteur des entreprises devait être renforcé. Il y avait des enseignements à tirer de la longue expérience des pays développés, des politiques qu'ils avaient appliquées et des mécanismes d'appui qu'ils avaient utilisés pour développer leur secteur privé. Mettre en commun ces expériences, parmi les pays développés comme parmi les pays en développement, demeurait une tâche importante. La question des liens entre STN et PME faisait partie des enjeux essentiels pour la compétitivité des PME. La Réunion d'experts avait démontré que des politiques efficaces, celles appliquées par certains pays d'Asie par exemple, avaient des répercussions positives sur la compétitivité de l'ensemble du secteur des PME. La question était de savoir comment ces expériences pouvaient être reproduites dans d'autres pays d'Asie, notamment dans les moins avancés d'entre eux.

65. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a fait remarquer que les liens entre STN et PME jouaient un rôle décisif dans la création et le développement des capacités de production dans les pays en développement. Ces liens facilitaient l'accès des PME aux marchés, aux compétences et aux technologies, l'avantage pour les STN résidant dans la flexibilité accrue et la baisse des coûts de leurs opérations. Il importait cependant d'analyser l'effet de ces liens sur l'aptitude à long terme des entreprises locales à soutenir la concurrence internationale. Les STN étaient à l'évidence les principaux bénéficiaires de la récente libéralisation des marchés sans pour autant que leurs rôles et leurs responsabilités aient été définis. Les gouvernements avaient besoin d'une certaine marge de manœuvre pour formuler des stratégies nationales leur permettant sur le long terme de cibler les investissements susceptibles

d'avoir des effets positifs sur le développement. Il était intéressant à cet égard d'examiner de plus près les contraintes imposées par les disciplines du commerce international au regard des politiques nationales de développement des entreprises.

66. Une autre question intéressante était de savoir comment les gouvernements pouvaient utiliser au mieux les mesures d'incitation économique pour faciliter l'instauration de liens entre STN et PME. Il ressortait d'un certain nombre d'exemples que ces liens avaient des effets bénéfiques pour la croissance et le développement des pays, mais ces exemples positifs étaient concentrés dans quelques pays qui attiraient l'investissement étranger. Les liens entre STN et PME étaient inexistantes en Afrique, alors même que les possibilités y étaient nombreuses. Les pays africains ne devaient pas relâcher leurs efforts pour créer un environnement favorable aux entreprises et à l'IED, mais ces efforts n'auraient pas les effets escomptés sans investissements dans les infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines. Enfin, la plupart des organisations internationales avaient omis d'inclure la promotion des liens entre STN et PME dans leurs programmes en faveur de ces dernières. À cet égard, le programme EMPRETEC (Développement de l'entrepreneuriat) de la CNUCED devait retrouver l'un de ses objectifs initiaux et s'attacher à créer de tels liens.

67. Le représentant de la **Chine** a insisté sur les avantages que les PME pouvaient tirer des liens avec les STN, du fait que celles-ci disposaient de technologies avancées, de compétences gestionnaires, d'un vaste réseau de distribution et d'une connaissance du marché mondial. Les STN, de leur côté, tiraient avantage de la division internationale du travail que ces liens instaurent. La communauté internationale devait adopter des mesures visant à soutenir ce processus, faute de quoi les STN pouvaient s'en révéler les seuls bénéficiaires tandis que les PME se débattaient contre les problèmes de conformité aux normes de qualité et environnementales imposées par les STN.

68. Les gouvernements des pays en développement devaient en outre favoriser l'instauration de liens entre les STN et les PME en mettant en place un cadre juridique à l'intention des entreprises et en fournissant les services de formation nécessaires et une infrastructure physique suffisante. La CNUCED jouait un rôle certain dans la promotion des liens entre PME et STN et la Réunion d'experts sur ce sujet tenue en novembre 2000 avait débouché sur des recommandations importantes. Le Gouvernement chinois était disposé à étudier avec les autres délégations ces stratégies de promotion des relations entre STN et PME.

69. Le représentant du **Japon** a présenté un résumé de l'exposé fait par l'expert japonais lors de la Réunion de novembre à propos de l'expérience japonaise de liens entre STN et PME fondés sur la sous-traitance industrielle. La sous-traitance industrielle jouait un rôle important dans le développement de la compétitivité de l'ensemble du système de production à plusieurs niveaux qui caractérisait l'industrie automobile japonaise. Du point de vue des grands constructeurs automobiles, ce système permettait d'accroître la production sans procéder à des investissements importants et d'utiliser les PME fournisseurs pour amortir les fluctuations des ventes. La relation à long terme entre les constructeurs automobiles et leurs fournisseurs permettait à l'ensemble du secteur de réduire les coûts des transactions en instaurant entre les entreprises une division du travail efficace. Les fournisseurs, de leur côté, y gagnaient en efficacité grâce à l'amélioration de la qualité et aux réductions de coûts induites par les liens avec les constructeurs automobiles. Ce système de sous-traitance classique s'était constitué à une époque de flexibilité des besoins de la production. Chez les fournisseurs, la production à petite échelle et à forte valeur ajoutée

était devenue plus répandue et les entreprises avaient acquis plus d'indépendance en nouant des liens horizontaux entre elles.

70. L'étude de cas sur Toyota Thaïlande avait apporté la preuve de l'engagement à long terme de Toyota à l'égard de ses fournisseurs locaux thaïlandais au cours de la crise financière asiatique. Consciente que sans un réseau stable de fournisseurs locaux, sa propre survie était menacée, la société Toyota avait adopté diverses mesures d'appui destinées à préserver sa chaîne d'approvisionnement. L'examen de ces mesures permettait de tirer trois enseignements importants concernant les liens entre STN et PME. En premier lieu, il valait mieux inscrire ces liens dans la longue durée pour maintenir la viabilité des PME tout au long des périodes de forte instabilité économique. En deuxième lieu, les associations de PME fournisseurs avaient fait la preuve de leur utilité en tant que mécanisme de modernisation de leurs membres. En troisième lieu, la mise en valeur des ressources humaines était un moyen efficace d'améliorer la productivité des entreprises manufacturières. Le Gouvernement japonais espérait que la diffusion de cet exemple contribuerait au développement des PME dans les pays en développement.

71. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il était intéressant de débattre des stratégies concernant l'IED susceptibles de développer la capacité de production des entreprises locales, notamment de la question de la responsabilité sociale de l'entreprise au regard du développement communautaire dans le pays d'accueil. La CNUCED devait poursuivre son action de promotion des liens entre STN et PME par l'amélioration de l'infrastructure physique et la valorisation des ressources humaines en vue de développer les compétences techniques et gestionnaires. Il serait en particulier utile d'établir un manuel décrivant les divers liens entre STN et PME - alliances stratégiques, sous-traitance, franchises, technologies sous licence, etc. – ainsi que leurs aspects pratiques concernant le meilleur contrôle de la qualité, l'information sur les marchés et l'assistance technique dans le cadre des programmes d'enseignement, le but étant de faciliter le transfert de technologie.

72. Le Groupe latino-américain et caraïbe demandait à la CNUCED d'organiser à l'intention des pays de la région un séminaire sur le développement des PME locales par l'instauration de liens avec les STN. Conscient que l'absence d'accès aux sources de financement demeurait un grave problème pour les PME, le Groupe proposait que cette question fasse l'objet d'une réunion d'experts. Il importait en outre de veiller à la compatibilité entre le développement des entreprises et les engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cette fin, le Groupe proposait qu'une réunion d'experts soit organisée conjointement par la CNUCED et l'OMC.

73. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que le développement des entreprises était un facteur essentiel de renforcement des capacités de production, lesquelles créaient des emplois et des revenus dans les PMA. Or, des contraintes structurelles diverses continuaient de limiter les possibilités de croissance du secteur privé dans ces pays. Parmi les contraintes principales, il convenait de citer les déficiences institutionnelles, le mauvais état de l'infrastructure physique, des capacités technologiques limitées et le manque de ressources humaines qualifiées. De ce fait, les PME des pays les moins avancés pouvaient très difficilement faire face à la concurrence sur le marché mondial. Pour surmonter ces difficultés, il fallait que des programmes concrets soient mis au point pour soutenir le développement du secteur privé dans les PMA et éliminer la pauvreté.

74. Les pays africains espéraient que de tels programmes seraient inclus dans les "mesures à effet immédiat" de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le programme EMPRETEC avait constitué un bon outil de prestations de services de formation d'entrepreneurs, de développement commercial et de création de réseaux et de partenariats. Étendre ce programme aux PMA aurait des répercussions considérables sur le développement du secteur privé de ces pays. Il était par ailleurs capital de mettre au point des projets concrets permettant aux chefs d'entreprise, surtout lorsqu'il s'agissait de femmes, de se perfectionner.

75. Le représentant du **Maroc**, a approuvé la déclaration de l'intervenant précédent et a souligné que le développement des PME constituait un élément fondamental de la compétitivité de ces entreprises. Le Maroc était en train de se doter d'un organisme spécialement consacré aux PME et avait créé une "Maison du jeune entrepreneur". Les organismes de ce type devaient faciliter le transfert de technologie vers les PME afin d'éviter que celles-ci ne soient marginalisées dans le processus de mondialisation. De ce point de vue, la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les STN en vue de promouvoir la compétitivité des PME avait posé de bonnes bases pour l'action future dans le domaine du développement de ces entreprises.

76. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est félicité de ce que tous les points de vue aient été reflétés dans le rapport de la Réunion d'experts. L'accent mis sur le développement des PME était on ne peut plus justifié du point de vue du développement général parce que les petites entreprises augmentaient en taille et en nombre. Les avantages économiques qu'elles procuraient se répartissaient sur l'ensemble de la communauté. Les petites entreprises opéraient généralement dans des branches à forte intensité de main-d'œuvre et exploitaient rapidement les nouvelles possibilités offertes par le marché. Elles créaient des emplois, pour la population la plus pauvre en particulier, et constituaient généralement de puissants agents de changement, les marchés étant sources d'innovation. Elles étaient nombreuses et compétitives et participaient au processus décisionnel et à la modernisation technologique lorsque des services valables leur étaient offerts. Les revenus créés par les petites entreprises étaient consacrés à l'éducation, à la santé, au logement, à l'alimentation et à d'autres améliorations de la qualité de la vie. Lier le développement des petites entreprises à la décentralisation démocratique et au renforcement des acteurs non gouvernementaux favorisait l'apparition d'une société civile agissante et efficace.

77. La représentante de la **Fédération de Russie** a déclaré que son Gouvernement était conscient du rôle essentiel des PME dans l'économie russe et de leur contribution à la stabilité sociale, et venait de promulguer de nouvelles mesures d'ordre réglementaire concernant le développement du secteur privé. Au début de 2001, un nouveau régime fiscal avait été adopté et de nouvelles mesures de déréglementation avaient été prises. Une réforme des règles régissant le système bancaire, les douanes et l'investissement était également en cours. L'on mettait aussi l'accent sur la nécessité d'une interaction plus efficace de tous les acteurs de la vie économique - pouvoirs publics, secteur privé, organisations non gouvernementales. Le financement des PME était un domaine particulièrement important, où un appui était nécessaire. Les efforts déployés par la CNUCED pour promouvoir le développement des PME étaient louables.

Résumé des débats informels sur le point 3 de l'ordre du jour*

78. Après les déclarations officielles, la Commission a procédé à un échange de vues sur les politiques et les mesures permettant de promouvoir les liens entre STN et PME, à partir des conclusions de la Réunion d'experts. Les membres de la Commission ont noté que l'objectif des recommandations était d'améliorer la compétitivité des PME et de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

a) Environnement commercial favorable

79. Un certain nombre de délégations ont souligné que le développement des PME en général et l'instauration de liens en particulier avaient pour condition nécessaire l'existence d'un environnement commercial favorable. Les gouvernements devaient donc veiller à ce que les fondamentaux requis par un tel environnement soient réunis : stabilité macroéconomique, bonne gouvernance et administration saine et exempte de corruption, cadre juridique et réglementaire adéquat et bonne infrastructure physique et sociale.

80. Tous les représentants ont reconnu que l'instauration de liens entre les STN et les PME pouvait jouer un rôle décisif dans la création de capacités de production, mais certains ont fait remarquer que les pays en développement ne pouvaient attirer des investissements étrangers directs et des STN disposées à instaurer des liens avec les PME locales que s'ils investissaient d'abord dans l'infrastructure physique et la mise en valeur des ressources humaines. Les pays africains devaient certes continuer à promouvoir un environnement favorable à l'entreprise mais, faute de ressources à consacrer à l'infrastructure physique et à l'éducation, ces efforts ne donneraient pas les résultats escomptés sur le plan des liens et entraîneraient au contraire un exode du savoir et des compétences hors d'Afrique.

b) Politiques ciblées en matière d'investissement étranger direct

81. Les représentants ont abordé la question des politiques permettant d'attirer des types précis d'investissement étranger direct et d'accentuer leurs effets sur l'économie locale. Cette approche supposait que les pouvoirs publics avaient au préalable défini les secteurs économiques qu'ils voulaient développer.

82. Un représentant a fait remarquer que l'expérience européenne à cet égard donnait à penser qu'une certaine souplesse était nécessaire et que les politiques relatives à l'investissement et aux entreprises, qu'elles soient ciblées ou non, devaient être adaptées aux conditions locales. Pour un autre représentant, d'un pays en développement, les principaux bénéficiaires de la mondialisation étaient les sociétés transnationales, dont on n'avait encore défini ni le rôle et les responsabilités à l'égard du développement ni la responsabilité sociale d'entreprise.

c) Sélectivité et programmes d'appui aux PME

83. La Commission a ensuite abordé la question de la nécessaire sélectivité des politiques de promotion des PME, en ce sens qu'une conception trop générale du soutien à ces entreprises

* Établi par le secrétariat de la CNUCED.

ne permettait pas de créer un noyau dynamique de PME en état de nouer des partenariats. Il fallait au contraire concentrer l'appui sur les PME dotées d'un potentiel de croissance et capables d'instaurer des partenariats avec les STN. Un représentant a expliqué plus avant ce point en faisant remarquer que la taille et la structure étaient des facteurs importants et que seules les PME ayant atteints une certaine taille pouvaient tirer profit de l'instauration de ces liens. Il y a eu accord général sur le fait que les programmes d'appui aux PME étaient nécessaires et devaient être sélectifs s'agissant de l'instauration de liens avec les STN. Un représentant a néanmoins rappelé que s'il était probablement judicieux de viser ou de sélectionner un groupe précis de PME, la prudence s'imposait lorsqu'il s'agissait de sélectionner telle ou telle PME, vu le risque de donner naissance à un "capitalisme de copinage". En ce qui concernait les programmes d'appui, un certain nombre de représentants ont demandé à la CNUCED de renforcer le programme EMPRETEC afin que l'un de ses objectifs initiaux – instaurer des partenariats entre STN et PME – puisse être réalisé.

d) Cohérence des politiques et dialogue

84. Un certain nombre de représentants ont soulevé la question de la cohérence entre leurs engagements en matière de commerce et d'investissement et leurs programmes d'appui aux PME. À leur avis, il s'agissait là d'un domaine dont l'analyse demeurerait nécessaire afin de déterminer clairement la marge de manœuvre restante pour rendre leurs PME compétitives. À ce propos, la question des mesures d'incitation économique en faveur des STN et des PME a été débattue. Certains estimaient que les pays en développement ne pouvaient peut-être pas se permettre des mesures d'incitation, voire ne seraient pas autorisés à utiliser les mesures auxquelles avaient recouru les pays d'Asie où l'instauration de liens entre STM et PME avait été une réussite. Il s'agissait là d'un aspect supplémentaire qui devait être étudié plus avant, comme préconisé dans le Plan d'action de Bangkok.

85. Les représentants ont estimé que l'un des moyens d'assurer la compatibilité des politiques d'investissement avec les politiques de développement des entreprises consistait à favoriser un dialogue entre secteur public et secteur privé avec la participation de toutes les parties intéressées. Certains représentants ont déclaré que l'aspect institutionnel de ce dialogue était capital et ont donné en exemple les conseils mis en place dans leur pays pour faciliter ce dialogue et lui fournir régulièrement des directives. Ce type de structure institutionnelle pouvait sans nul doute contribuer aussi à la création de l'environnement commercial favorable au développement du secteur privé.

e) Questions diverses

86. Au cours de cet échange de vues, des représentants ont mentionné d'autres questions auxquelles il convenait de s'intéresser plus avant si l'on voulait que les PME deviennent compétitives. Ces questions avaient trait, notamment, au financement des PME, les difficultés d'accès au crédit à long terme et le manque de fonds propres limitant gravement la capacité des PME d'investir, que ce soit dans la production ou dans les technologies. Le fait de disposer d'un débouché pour leur production, parce qu'une STN s'était engagée à acheter celle-ci, pouvait faciliter l'accès des PME au crédit, mais il s'agissait toujours de prêts à court terme, assortis de taux d'intérêts élevés. Il était dès lors nécessaire de faire en sorte que les systèmes bancaires des pays en développement adoptent les pratiques internationales afin d'assurer plus facilement leur fonction d'intermédiaires financiers entre les épargnants et les investisseurs, locaux et étrangers.

Chapitre IV

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE : IMPACT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SUR LES SECTEURS TRADITIONNELS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TOURISME

(Point 4 de l'ordre du jour)

87. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

"Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels dans les pays en développement : commerce électronique et tourisme" (TD/B/COM.3/35)

"Rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme"
(TD/B/COM.3/30)

"Commerce électronique et tourisme : recommandations de la Réunion d'experts"
(TD/B/COM.3/EM.9/L.1).

88. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a décrit le contexte du tourisme électronique et du commerce électronique en général et a expliqué combien ils étaient importants pour le développement socioéconomique des États membres de la CNUCED. Le recours à l'Internet pour réserver et acheter des produits de l'industrie du tourisme et des voyages se développait rapidement et dépassait déjà les 10 % dans certains secteurs. Depuis la publication du rapport de la Réunion d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et le tourisme, trois réponses et observations avaient été reçues de pays membres, qui toutes approuvaient les conclusions de la Réunion. Les membres du secrétariat de la CNUCED étaient à l'entière disposition de la Commission pour d'éventuelles consultations ou éclaircissements tout au long de la session.

89. Le **Président de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme** a rendu compte des résultats de la Réunion. Celle-ci avait été l'occasion d'un échange d'expériences et de vues sur un large éventail de questions concernant le commerce électronique et le tourisme. De nombreux exposés et les débats qui les avaient suivis avaient eu un caractère pratique et avaient fourni des orientations concrètes à toutes les parties intéressées. Les recommandations exprimaient certes les vues des experts pris individuellement, mais le résultat de la Réunion devait être considéré comme l'expression d'un consensus. Il y avait eu un large accord sur les enjeux et les recommandations. Lorsque des divergences de vues étaient apparues, elles avaient fait l'objet d'un débat de fond débouchant sur l'adoption d'une recommandation par l'ensemble des participants. Les conclusions de la Réunion exprimaient donc les vues d'intervenants très divers dans le commerce électronique et le tourisme : gouvernements, organismes de gestion des destinations (OGD), ONG, intermédiaires, prestataires de services touristiques et spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les experts avaient établi deux séries de recommandations, la première à l'intention des gouvernements et des entreprises, la seconde à l'intention de la CNUCED. Dans chacune de ces deux séries, certaines recommandations portaient sur le tourisme électronique et d'autres sur le commerce électronique en général. Sans entrer dans le détail de chaque point,

le Président de la Réunion a récapitulé les éléments essentiels des recommandations. Il a insisté sur le fait que celles-ci donnaient une indication de la direction que la CNUCED devait donner à ses travaux futurs dans le domaine du commerce électronique. Les débats montraient clairement aussi que si les pays en développement ne sortaient pas de leur statut de participants marginaux au commerce électronique, ils le paieraient très cher sur le plan économique. Il importait donc au plus haut point que le commerce électronique demeure prioritaire dans l'action de la CNUCED en faveur du développement.

90. Le **premier spécialiste** a expliqué les mécanismes que les Philippines utilisaient pour réduire la fracture numérique et il a examiné leur relation avec les grands thèmes et les conclusions de la Réunion d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et le tourisme. Il a donné des exemples montrant la nécessité d'une coopération entre le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics, depuis l'échelon communautaire jusqu'au plan national. Il a montré combien il importait de choisir des solutions technologiques appropriées, et pas seulement "dernier cri", ainsi que des technologies en quasi-temps réel et en temps réel pour mettre au point des applications de commerce électronique pleinement opérationnelles. Le recours au marketing hors connexion, en particulier par le biais de la télévision, a été présenté comme un moyen de "pousser" les clients vers les centres Internet et les cybercafés dans les régions où le raccordement au réseau était limité. Le premier spécialiste a souligné pour conclure les principales recommandations que la CNUCED pouvait proposer aux délibérations de la Commission.

91. La **deuxième spécialiste** a présenté les problèmes de droit applicable, de protection des consommateurs et de règlement des différends dans l'environnement interconnecté du commerce électronique. Elle a souligné combien il importait de mettre en place un cadre juridique clair et cohérent qui assure la validité des transactions électroniques et accroisse ainsi la confiance dans le commerce électronique. L'élément essentiel pour instaurer la confiance était de faire en sorte que les utilisateurs et les consommateurs disposent de voies de recours efficaces en cas de différend résultant de transactions en ligne. Étant donné que les mécanismes traditionnels de règlement des différends n'offraient pas ces voies de recours efficaces, il fallait envisager d'autres mécanismes qui permettent de statuer rapidement et à peu de frais sur un grand nombre de petites réclamations et de transactions de faible valeur issues des interactions en ligne des consommateurs. Enfin, outre l'adoption d'un cadre juridique adapté au commerce électronique, il fallait adopter des règles et des normes relatives à la protection du consommateur et au règlement des différends en ligne. La CNUCED pouvait jouer un rôle important à cet égard en œuvrant à la sensibilisation et à l'éducation du public concernant les aspects juridiques du commerce électronique.

92. La **troisième spécialiste** a présenté le point de vue du banquier sur le commerce électronique et les systèmes de paiement internationaux. Elle a insisté sur le fait que les banques devenaient des intermédiaires mondiaux dans le cyberspace, qui fournissaient l'information, géraient les risques et facilitaient le commerce. Des changements radicaux se produisaient dans la manière dont les organisations traitaient avec leurs fournisseurs, d'où la nécessité de mettre en place des services financiers capables de fournir des solutions complètes d'un bout à l'autre de la chaîne. Citibank avait mis au point un certain nombre de services financiers exploitables sur le Web qui permettaient de transférer des valeurs en temps réel entre les parties à une transaction, que ce soit dans la chaîne d'approvisionnement traditionnelle ou dans le monde

du commerce électronique. L'intervenante a conclu son exposé en recommandant à la CNUCED d'inclure dans ses activités de formation le thème des systèmes de paiement en ligne.

93. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe** a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur l'analyse du rôle du commerce électronique et de ses effets, tant positifs que négatifs, sur le développement économique, en notant à cet égard la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine et le rôle que la CNUCED pouvait jouer en tant que pépinière d'entreprises de commerce électronique. Il a insisté sur la nécessité de s'employer davantage à satisfaire les intérêts de tous les secteurs économiques et de tous les pays et attendait avec intérêt la parution de l'édition de 2001 du rapport de la CNUCED sur le commerce électronique et le développement. Il a jugé nécessaire d'analyser les tendances mondiales du commerce électronique sur une base régionale et d'organiser des séminaires et des ateliers, ainsi que des activités de formation et de coopération technique. Le tourisme était très important pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui étaient désireux d'adopter les pratiques du commerce électronique mais butaient sur des obstacles tels que le coût élevé des technologies et du raccordement au réseau et l'absence des ressources nécessaires pour installer un portail touristique commercial sur Internet. En formulant ses conclusions, la Commission devait faire particulièrement attention à l'annexe au rapport de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme et à la proposition du Groupe latino-américain et caraïbe qui y figurait. La CNUCED devrait pour sa part aider à la mise en place de portails Internet pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et ce point devrait figurer parmi les conclusions concertées de la Commission.

94. Le représentant de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a évoqué l'importance du commerce électronique pour le développement économique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentaient un puissant outil de démarginalisation économique des pays en développement, dont certains avaient beaucoup progressé dans ce domaine. Malheureusement, la grande majorité de ces pays demeurait à la traîne. Un certain nombre d'initiatives avaient été prises au plan international pour aider à réduire la fracture numérique à ce niveau et de nombreux pays avaient adopté des politiques nationales visant à améliorer l'accès et les raccordements au réseau. La Charte d'Okinawa, la Déclaration de Tokyo de la Télécommunauté Asie-Pacifique et l'accord-cadre e-ASEAN étaient des exemples d'initiatives de ce type. L'accord-cadre susmentionné, en particulier, devait faciliter le développement et la libéralisation de l'infrastructure des TIC et la croissance du commerce électronique, et favoriser le renforcement des capacités et le développement de la cybersociété et de la cyberadministration. Pour le Groupe asiatique et la Chine, il fallait adopter des politiques nationales favorables au commerce électronique et la CNUCED devait réaliser des études de cas où le commerce électronique et le tourisme seraient examinés au niveau des grandes orientations nationales et dans leurs relations avec les lois et règlements nécessaires pour instaurer la confiance, protéger la vie privée et garantir les droits de propriété intellectuelle. Le renforcement des capacités devait passer par la formation, en ce qui concernait plus particulièrement les aspects juridiques du tourisme électronique, ainsi que par des séminaires et des activités de coopération technique. Il fallait que les pays en développement augmentent leur production de biens et de services physiques, ainsi que de services d'appui : banques, assurances, transports, dédouanement, etc. La CNUCED devait jouer un rôle de premier plan dans la promotion du commerce électronique, en particulier par la sensibilisation et par la collecte et la diffusion de l'information sur ce sujet.

95. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le commerce électronique offrait certes des possibilités considérables aux entreprises, y compris aux PME, mais que les pays africains continuaient de jouer un rôle insignifiant dans le commerce électronique mondial. Ces pays étaient cruellement dépourvus des infrastructures de télécommunication de base, des technologies, des connexions informatiques et des qualifications nécessaires pour soutenir le développement du commerce électronique. Les manifestations les plus criantes de la fracture numérique internationale se rencontraient sur le continent africain. S'agissant du commerce électronique dans le secteur du tourisme, il convenait de noter que presque tous les pays africains étaient dotés d'attractions touristiques naturelles. À bien des égards, de nombreux pays africains disposaient d'un avantage concurrentiel pour diverses formes de tourisme. Or, cet avantage n'avait pas été pleinement exploité et pouvait même disparaître si les pays africains ne tiraient pas parti d'Internet et des TIC pour commercialiser leur tourisme. Le représentant a approuvé les recommandations de la Réunion d'experts concernant les mesures que les pays en développement devaient prendre pour promouvoir le tourisme électronique. La situation peu brillante du commerce électronique dans les pays africains ne pouvait être améliorée que par un effort conscient de la part des gouvernements et des entreprises du continent, ainsi que de la communauté internationale, pour mettre en place des politiques et des stratégies de promotion du développement du commerce électronique en Afrique. Le Groupe africain demandait instamment aux gouvernements d'élaborer des stratégies et des directives nationales sur le tourisme électronique durable et sur le commerce électronique en général, en accordant une attention particulière à l'amélioration et à la libéralisation des services Internet et des télécommunications.

96. Ces pays devaient aussi impérativement adopter des lois et des règlements pour accroître la sécurité, susciter la confiance du consommateur et protéger la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, dans la plupart des pays en développement, surtout en Afrique, le soutien financier, public et privé, et d'autres mesures d'incitation en faveur du commerce électronique étaient d'une importance capitale pour permettre aux cyberentreprises de se doter des technologies et des ressources humaines et financières nécessaires. Le Groupe africain attachait aussi une grande importance à d'autres recommandations de la Réunion d'experts, notamment celles relatives à la mise en place de systèmes de paiement appropriés permettant le développement du commerce électronique et du tourisme électronique, l'expansion de la production de biens et services physiques entrant dans le commerce électronique et la mise en place de services adéquats, en particulier dans les domaines de la banque, des assurances, des transports et des douanes. Enfin, le secrétariat de la CNUCED devait aider au renforcement de la capacité des pays en développement d'élaborer et d'appliquer des politiques de commerce électronique.

97. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'en adoptant le commerce électronique, les pays en développement étaient censés disposer d'un outil exceptionnel pour améliorer leur compétitivité dans le domaine du tourisme. Le rapport de la Réunion d'experts mettait en lumière les mesures les plus importantes à prendre, à savoir l'amélioration de l'infrastructure, la libéralisation du secteur des TIC, les mesures de renforcement de la fiabilité, qui permettaient d'accroître la confiance du consommateur, et l'intervention accrue des milieux d'affaires locaux. Le commerce électronique dans le secteur du tourisme ne pouvait prospérer que si l'industrie du tourisme à laquelle il s'adressait fonctionnait bien également. Étant donné que le développement du commerce électronique

reposait sur les télécommunications, les pays en développement étaient encouragés à adhérer aux accords pertinents de l'OMC et à participer activement aux négociations futures. Le rôle de la CNUCED, tel qu'il ressortait des conclusions de la Réunion d'experts, devait consister à analyser les meilleures pratiques et à aider au renforcement des capacités. Pour ce faire, la CNUCED devait instaurer une coopération et des relations de travail avec l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale du commerce pour les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La CNUCED n'avait en tout état de cause pas les moyens de servir de pépinière d'entreprises du commerce électronique.

98. Le représentant de **Cuba** a fait remarquer que toutes les données disponibles confirmaient l'aggravation de la fracture numérique entre pays développés et pays en développement, d'où la nécessité pour la communauté internationale d'aider ces derniers à accroître leur efficacité par le recours au commerce électronique. Il a instamment demandé aux gouvernements des pays développés de démanteler les obstacles au commerce électronique mondial auxquels se heurtaient les pays en développement en supprimant les restrictions à l'exportation des technologies et des systèmes informatiques. Il a insisté pour finir sur l'importance d'un système juridique prévisible où le commerce électronique trouvait sa place, pour autant que les réglementations adoptées n'empiètent pas sur la souveraineté des États.

99. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'en matière de commerce électronique, le secteur privé, qui avait présenté des contributions et des exposés dans différentes réunions de la CNUCED, était à la tête du mouvement, d'où la nécessité d'adopter des politiques favorables à la concurrence dans ce domaine. Il fallait soutenir résolument les efforts tendant à faire entrer le plus grand nombre dans l'ère du numérique, parce que tout le monde devait pouvoir profiter des avantages de la société mondiale de l'information. Les clefs de cette ouverture étaient la libéralisation et l'investissement dans l'infrastructure et les services liés aux TIC, la mise en valeur des ressources humaines et la formation et le bon usage des technologies les plus adaptées à la promotion du tourisme électronique, la démarche ne devant pas préjuger de la technologie. Le rapport de la CNUCED intitulé "Building Confidence: Electronic Commerce and Development" était utile pour la diffusion des meilleures pratiques et la CNUCED devait continuer ses travaux dans cette direction. Elle devait aussi poursuivre sa coopération avec d'autres organisations et éviter les doubles emplois. Les conclusions de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme devaient encourager les gouvernements à adopter des politiques prévisibles, transparentes et non discriminatoires et à créer un environnement réglementaire favorable au commerce électronique, mais en s'abstenant de toute mesure susceptible de nuire à la productivité et à l'efficacité.

100. Pour le représentant du **Japon**, la CNUCED, en tant que lieu de convergence des débats sur le commerce et le développement dans les pays en développement, devait se pencher sur les questions concernant l'utilisation du commerce électronique qui intéressaient tous les États membres, y compris les pays en développement. Il était important que ces derniers, PMA compris, aient tous leur place dans l'économie numérique. À cet égard, il était essentiel de renforcer les capacités en matière de commerce électronique, en particulier celles des PME. Le Japon s'était doté d'un programme global de coopération pour la réduction de la fracture numérique internationale. D'une valeur totale de 15 milliards de dollars É.-U. sur cinq ans, ce programme était axé sur la sensibilisation aux possibilités offertes par les technologies

de l'information (TI) et sur les apports théoriques à l'élaboration des politiques et à la création d'institutions; la mise en valeur des ressources humaines et la formation; la mise en place d'une infrastructure des TI; et la promotion de l'utilisation des TI dans l'aide au développement. Le peu d'informations dans des langues autres que l'anglais sur Internet était préoccupant, d'où l'intérêt de créer des sites Web multilingues. L'existence d'un cadre juridique protégeant les cybertransactions des consommateurs et des voyageurs était certes importante, mais la CNUCED devait aborder cette question en coopération avec d'autres organisations internationales.

La CNUCED ne disposait pas d'un avantage comparatif dans le domaine juridique et son action dans ce domaine devait viser essentiellement la collecte et la diffusion de l'information sur les évolutions en matière juridique et réglementaire. Enfin, la CNUCED devait intégrer le commerce électronique et les questions de développement et, à cet égard, accorder la priorité à l'étude des moyens qui lui permettraient de faire office de pépinière d'entreprises de commerce électronique et de PME.

101. Le représentant de la **Suisse** a dit que sa délégation se félicitait de la majorité des recommandations de la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme, mais avait néanmoins quelques réserves. Un point en particulier pouvait être étudié plus avant, à savoir l'intégration verticale de la chaîne d'approvisionnement du tourisme et les effets de la croissance du tourisme électronique à cet égard.

102. Le représentant de la **Chine** a signalé que le commerce électronique représentait une question essentielle dans bon nombre d'organisations internationales. Il fournissait de nouvelles possibilités commerciales, que beaucoup de pays en développement ne pouvaient toutefois exploiter faute de capitaux et d'investissements à consacrer aux capacités de production ainsi qu'au secteur des TIC. Ce problème était aggravé par de nombreux autres qui tenaient plus spécifiquement au commerce électronique, tel que le coût élevé, voire l'absence, de l'accès à Internet et le sous-développement de l'infrastructure des TIC. Nombreux étaient les pays qui devaient se doter de la législation et de la réglementation nécessaires pour que le commerce électronique soit possible et ils avaient besoin de politiques judicieuses de mise en valeur des ressources humaines et de formation dans ce domaine nouveau. La CNUCED devait se donner pour rôle d'étudier et d'analyser les évolutions dans le domaine du commerce électronique et de diffuser une information sur les expériences et les meilleures pratiques.

103. Le représentant de la **Fédération de Russie** a insisté sur l'importance du travail accompli par la CNUCED dans le domaine du commerce électronique pour ce qui était d'aider les pays en développement et les pays en transition à répertorier les problèmes liés à leur intégration à la société mondiale de l'information et à proposer des solutions à ces problèmes. Bien que 2 % seulement des Russes soient des utilisateurs actifs d'Internet, la Fédération de Russie s'employait résolument à se doter de capacités dans le domaine du commerce électronique, notamment en procédant aux changements d'ordre réglementaire nécessaires, en développant les TIC et en améliorant les raccordements au réseau. Il était important d'adopter une démarche globale pour l'analyse des questions relatives au commerce électronique. La CNUCED et d'autres organisations internationales faisaient des efforts méritoires pour aider les pays à développer leurs capacités dans ce domaine. La Fédération de Russie approuvait en particulier les activités du programme TRAINFORTRADE, tel le cours sur les aspects juridiques et réglementaires du commerce électronique et les activités d'appui à la participation des PME à ce commerce.

104. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a remercié la CNUCED de sa contribution au renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique. S'agissant de la contribution non négligeable du commerce électronique au développement des relations commerciales à l'échelle mondiale et à l'accroissement de la productivité et de l'efficacité, les pays en développement méritaient une attention particulière. La CNUCED était bien placée pour aider ces pays à surmonter les obstacles actuels, en les aidant, par exemple, à accéder aux technologies de l'information, en éliminant les facteurs de blocage infrastructurels et en encourageant la mise en valeur des ressources humaines. Des programmes d'assistance technique étaient absolument nécessaires pour éviter une marginalisation encore plus grande des pays en développement et une aggravation de la fracture numérique.

105. Pour le représentant de la **Colombie**, la croissance du commerce électronique était dans une large mesure fonction de l'existence ou non d'un cadre juridique approprié, et il importait donc de mettre au point un cours de formation portant sur les aspects juridiques du commerce électronique, les autres questions importantes à examiner étant la protection du consommateur et le règlement des différends en ligne.

Chapitre V

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION EN MATIÈRE DE SERVICES D'APPUI AU COMMERCE : LES CLEFS D'UNE CROISSANCE OFFRANT UN POTENTIEL PARTICULIER POUR LES PMA

(Point 5 de l'ordre du jour)

106. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

"Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA" (TD/B/COM.3/36)

"Rapport de la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA" (TD/B/COM.3/32 - TD/B/COM.3/EM.10/3)

107. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale**, a présenté le point 5 de l'ordre du jour et a relevé l'importance capitale de la mise en valeur des ressources humaines en général et l'intérêt particulier qu'elle revêtait pour les services d'appui au commerce, qui constituaient le noyau central de l'action de la Division. Il a exprimé sa conviction que le téléapprentissage offrait des possibilités considérables pour ce qui était de mieux pourvoir aux besoins en formation des communautés, partout dans le monde, et a expliqué que les entreprises qui se situaient à l'avant-garde dans ce domaine avaient fait part de leurs réflexions sur le sujet à la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce. Il a par ailleurs appelé l'attention sur la proposition du secrétariat d'expérimenter dans un pays donné de nouvelles approches, comportant notamment des applications technologiques, dont les résultats seraient partagés avec d'autres pays.

108. Le **Chef du Service de l'information et de la formation** a appelé l'attention sur le vaste intérêt suscité par la Réunion d'experts et sur l'expérience impressionnante de bon nombre d'experts qui y avaient participé, ce qui montrait bien que les pays avaient accumulé une expérience certaine même s'il restait encore beaucoup à faire. Avant d'entrer dans le détail des sujets abordés et des conclusions formulées à cette occasion, il a expliqué le caractère vital de la mise en valeur des ressources humaines au regard du développement économique en général, les experts s'étant essentiellement intéressés aux services d'appui au commerce. Il a fait remarquer qu'un souci constant de la mise en valeur des ressources humaines était indispensable, ce qui supposait un appui à long terme et la nécessaire instauration de liens avec les mutations de l'ensemble de la société. Il a également fait remarquer qu'il était important d'appliquer la mise en valeur des ressources humaines à tout un éventail de prestataires de services d'appui au commerce. Il a mentionné à cet égard le rôle important que jouait déjà le secrétariat, par le biais de programmes tels que TRAINFORTRADE et TRAINMAR, pour le renforcement des institutions, et de programmes plus divers relevant de la coopération technique ou de domaines spécifiques tels que la diplomatie commerciale. Des travaux avaient déjà été accomplis dans des PMA et il était prévu que toutes les activités tiennent compte des conditions d'application propres aux pays en développement, y compris les PMA. Après avoir décrit

les questions abordées et les recommandations formulées par les experts, qui étaient présentées en détail dans le document TD/B/COM.3/32, il a expliqué la proposition d'expérience pilote axée sur la mise au point et l'application des politiques dans un pays donné, qui serait suivie d'un ou plusieurs ateliers permettant, comme indiqué dans le document TD/B/COM.3/36, de partager les résultats de cette expérience.

109. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que celui-ci, conformément aux conclusions de la dixième session de la Conférence, considérait que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était une question prioritaire pour la CNUCED. Approuvant les recommandations formulées, notamment la mise au point d'un cadre directeur que les pays pouvaient adapter à la situation locale, il a exprimé un intérêt particulier pour les ateliers régionaux où des propositions pouvaient être présentées et mises en forme. Il a exprimé son accord total avec les grandes orientations tracées par la CNUCED.

110. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a relevé la grande importance accordée à ce sujet, dont l'initiative revenait à la dixième session de la Conférence. Les services d'appui au commerce devaient constituer un pilier du développement en contribuant à la création de nouvelles entreprises. Le rapport de la Réunion d'experts indiquait clairement le travail à accomplir, les multiples parties intervenantes et la nécessité de travailler ensemble. Cette action au plan national devait être recommandée aux gouvernements et appuyée par les institutions internationales. Un échange d'expériences était nécessaire et la CNUCED devait, en accordant une attention particulière aux PMA, aider les pays à retenir la main-d'œuvre qualifiée tout en encourageant les échanges de compétences. Le représentant a approuvé la proposition d'élaborer un cadre directeur type et les mesures visant, sous la direction de la CNUCED et du Centre du commerce international (CCI), à encourager l'action locale, et surtout, l'expérience pilote visant à mettre au point un cadre directeur et à agir par l'entremise d'un conseil national, laquelle expérience prendrait tout son sens si elle était menée dans l'un des PMA. Vu le nombre important de PMA en Afrique, le choix de l'un d'entre eux serait fort judicieux. Cette expérience pilote devait toutefois aller de pair avec un programme d'action complet, ce qui nécessiterait des ressources. Le recours aux compétences avérées existant dans les pays en développement, y compris les PMA, permettrait d'obtenir des résultats durables tout en limitant les coûts. Il convenait en tout état de cause de ne pas laisser s'essouffler la dynamique enclenchée par la Réunion d'experts.

111. La représentante des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a estimé, elle aussi, que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était un facteur de développement, en particulier dans un contexte de mondialisation. Toutes les possibilités d'amélioration dans ce domaine devaient être exploitées et, à cet égard, le rapport de la Réunion d'experts était on ne peut plus opportun. L'action des pays eux-mêmes devait être suivie de près, notamment les partenariats entre secteur public et secteur privé, mais elle devait aussi être associée à un effort international. Un travail d'harmonisation s'imposait et la CNUCED devait prendre la tête de ce mouvement. À cet égard, les PMA avaient besoin d'assistance dans le domaine des ressources humaines et le Groupe asiatique et la Chine exhortaient les donateurs à leur apporter cette assistance. Il convenait toutefois de tout faire pour que cette aide soit utilisée de manière efficace, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la formation de formateurs, afin que les professeurs d'université locaux soient davantage en mesure d'assurer la formation sur place. La CNUCED pouvait apporter l'appui

nécessaire aux formateurs locaux afin que les dépenses demeurent modestes tout en produisant des résultats durables. La représentante a déclaré pour conclure que les recommandations formulées par le secrétariat dans le document TD/B/COM.3/36 étaient importantes, notamment celles concernant la sensibilisation, le cadre directeur type et l'expérience pilote. Elle a toutefois suggéré que la compétence de la CNUCED soit renforcée par une expérience de terrain et a proposé qu'une expérience pilote soit menée dans la région de l'Asie et du Pacifique, de préférence dans l'un des PMA, en faisant appel aux concours de pays de la région. Ce faisant, l'expérience serait efficace sans être coûteuse, encore qu'une aide financière extérieure demeurerait nécessaire.

112. Le représentant du **Népal**, faisant écho aux vues qui venaient d'être exprimées, a insisté sur leur importance pour les PMA et sur la nécessité de la coopération et de l'appui au plan international. Il a relevé qu'il fallait parfois chercher la main-d'œuvre qualifiée à l'étranger mais a approuvé l'idée du recours aux universités locales pour assurer la formation. Il a demandé que la CNUCED prenne contact avec les autorités nationales pour promouvoir cette idée et aider le personnel des universités à pourvoir aux besoins locaux. Il a signalé que le Népal avait envoyé des experts du secteur privé à la Réunion et que ces derniers étaient favorables au projet d'expérience pilote. À son avis, le Népal pouvait apporter un appui non négligeable à ce projet à la condition qu'il n'ait pas d'incidences financières.

113. La représentante de la **Suisse** a évoqué les différents niveaux auxquels la mise en valeur des ressources humaines pouvait être envisagée et améliorée, depuis la lutte contre l'analphabétisme jusqu'à l'utilisation des technologies avancées. Elle a proposé que la Commission procède à une analyse claire des mesures qui étaient possibles, des priorités et des inévitables limitations. Des questions plus vastes pouvaient faire l'objet d'un suivi de la part du secrétariat, par exemple les incidences de l'éducation de base, les intérêts du secteur privé et l'intégration à la politique commerciale. Elle a mentionné la table ronde tenue dernièrement par les pays de l'OCDE, qui déboucherait sur des directives pertinentes, ce qui imposait d'éviter les doubles emplois.

114. Le représentant de **Cuba** a approuvé les déclarations faites précédemment au nom du Groupe latino-américain et caraïbe et a insisté sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation pour la compétitivité et le développement. Il a toutefois appelé l'attention sur l'importance de l'éducation et a fourni des statistiques sur les taux d'alphabétisation dans différentes parties du monde. L'analphabétisme était trop élevé dans nombre de pays, alors que Cuba avait pratiquement éliminé ce phénomène en accordant une grande attention à la scolarisation des enfants, une forte proportion du PIB étant investie dans l'éducation. La formation était devenue un complément à l'éducation et Cuba avait élargi les possibilités dans ce domaine en rendant possible l'apprentissage à distance par la télévision. Les gouvernements devaient prendre conscience de la nécessité de partir de l'éducation de base.

115. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a jugé tout à fait approprié l'attention particulière accordée aux PMA. L'investissement dans l'éducation et la formation avait également des effets bénéfiques sur la répartition des revenus intérieurs. Elle a relevé que dans tous les sujets examinés par la Commission, les ressources humaines s'étaient avérées un facteur capital et que la plupart des pays étaient prêts à entreprendre une action au plan interne. Un cadre directeur était utile, mais il fallait qu'il tienne compte des intérêts de toutes les parties prenantes, tire parti des institutions de mise en valeur des ressources humaines,

favorise l'élaboration de normes communes et envisage la privatisation pour stimuler l'initiative privée. La communauté internationale pouvait appuyer cette action nationale visant la réforme des politiques, la promotion des meilleures pratiques et la mobilisation des efforts.

La représentante a appelé l'attention sur la nécessité pour les pays d'intégrer les mesures envisagées à une stratégie commerciale, et elle a estimé nécessaire d'étudier comment les politiques de mise en valeur des ressources humaines devaient s'articuler sur les aspects plus vastes du développement humain, tels que l'enseignement scolaire.

116. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a souligné que la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce était l'un des moteurs du développement durable. À ce titre, elle devrait être prise très au sérieux par le monde des affaires, qui devait prendre en compte la nécessité de se préparer au commerce électronique. Il a approuvé en particulier la déclaration du représentant du Groupe africain concernant une formation pouvant contribuer au partage des bienfaits de la mondialisation.

117. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres**, organisation qui comptait de nombreux membres dans les PMA, a insisté sur le fait que la mise en valeur des ressources humaines s'inscrivait dans le long terme. Elle a signalé l'ampleur des problèmes qui restaient à résoudre en mentionnant le grand nombre des personnes, de par le monde, qui ne savaient ni lire ni écrire. La mise en valeur des ressources humaines était un investissement qu'il fallait encourager par une réduction de la dette extérieure. Mais la réussite exigeait aussi des changements structurels dans beaucoup de pays et ne pouvait être séparée de l'éducation. Toutes les mesures envisagées devaient être élaborées en collaboration avec les travailleurs. La représentante a réaffirmé l'importance de l'éducation et de la formation pour tous les pays et a appelé l'attention sur la réunion consacrée à la mise en valeur des ressources humaines qui avait été organisée pendant la Conférence de l'Organisation internationale du Travail en 2000.

Chapitre VI

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décision de la Commission

118. À sa 16ème séance (séance de clôture), le 26 janvier 2001, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour (voir le chapitre I).

Déclarations de clôture

119. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'il serait souhaitable d'examiner la structure et les procédures des commissions, notamment leurs forces et leurs faiblesses, afin de renforcer les moyens d'avoir des échanges et un dialogue approfondis ; cela pourrait peut-être se faire à l'occasion de consultations informelles.

120. Le représentant de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la Commission avait tenu une session importante, qui donnerait le ton des sessions des autres commissions. Un large éventail de thèmes avait été abordé. Il était particulièrement important de veiller à la cohérence des procédures des trois commissions.

121. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les questions abordées à la session de la Commission avaient une caractéristique commune : elles touchaient à la vie des individus dans les pays en développement, ce qui conformes aux objectifs de la CNUCED. Il a ajouté qu'il serait utile d'examiner les progrès accomplis par les commissions.

Chapitre VII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

122. La cinquième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 janvier 2001. Au cours de cette session, la Commission a tenu quatre séances plénières (ses 16ème à 19ème séances) et sept séances informelles. La session a été ouverte le 22 janvier 2001 par M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

123. À sa 16ème séance plénière, le 22 janvier 2001, la Commission a élu le Bureau suivant :

- Président : M. Martins Pavelsons (Lettonie)
- Vice-présidents : M. Abdirizak Ali Musa (Kenya)
M. Douglas Griffiths (États-Unis d'Amérique)
M. Eberhard von Schubert (Allemagne)
M. Julio Vazquez Roque (Cuba)
M. Sayyed Jalaleddin Alavi-Sabzevari (République islamique d'Iran)
- Rapporteur : M. Sivaramen Palayathan (Maurice)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

124. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/33. L'ordre du jour de la cinquième session se lisait donc comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement : relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME
4. Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme
5. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA

6. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

125. À sa séance plénière de clôture, le 26 janvier 2001, la Commission a pris note des discussions en cours, dans le cadre des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, sur les thèmes de ses réunions d'experts pour 2001. Elle a décidé de confier aux participants à ces consultations le choix des thèmes à examiner et l'approbation de l'ordre du jour de sa sixième session.

**E. Adoption du rapport de la Commission
au Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

126. Également à sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.16 et Add.1), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Albanie	Malaisie
Allemagne	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Autriche	Maurice
Barbade	Mauritanie
Bélarus	Mexique
Bolivie	Népal
Bosnie-Herzégovine	Ouganda
Brésil	Panama
Bulgarie	Pays-Bas
Chine	Philippines
Colombie	Portugal
Cuba	République dominicaine
Égypte	République populaire démocratique de
Équateur	Corée
Espagne	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Éthiopie	d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Slovaquie
France	Sri Lanka
Guinée	Suède
Haïti	Suisse
Inde	Tchad
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Italie	Tunisie
Jamahiriya arabe libyenne	Turquie
Jamaïque	Ukraine
Japon	Viet Nam
Kenya	Zambie
Lettonie	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'Unité africaine

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.5.

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la session :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

5. Les spécialistes ci-après ont participé à la session :

Mme Claudia Colic, Citibank e-Business, Zurich
Mme Gabrielle Kaufman-Kohler, professeur de droit à l'Université de Genève
M. Edi Nuque, directeur général de la Kalakbayan Travel Systems, Inc., (Philippines)
M. Philippe Régnier, Maître de conférences en économie des PME à l'Institut universitaire d'études du développement, Genève
